



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCISION POUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DES ORMONTS-LEYSIN

Les Diablerets maintiendront leurs classes multiâges

Dans une lettre adressée à l'Association intercommunale scolaire des Ormonts-Leysin, la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon se réjouit de la décision du Conseil intercommunal d'implanter le nouveau collège au Sépey. La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) confirme par ailleurs son accord au maintien de classes multiâges au collège des Diablerets.

Le 26 juin dernier, le Conseil intercommunal de l'Association scolaire des Ormonts-Leysin a décidé de choisir la commune du Sépey pour construire le nouveau collège intercommunal. Cette décision, saluée par la cheffe du DFJC, a concrétisé la volonté des trois communes de dégager une solution satisfaisante pour chacune et de s'engager pour le dynamisme des vallées.

Les trois communes devront maintenant se prononcer sur l'investissement lié à la construction de ce collège.

La Conseillère d'Etat a par ailleurs décidé que le collège des Diablerets pourrait maintenir les classes multiâges de 3e et 4e année (5P et 6P dès la rentrée 2013-2014). Les habitants s'étaient mobilisés pour le maintien de ces classes afin, notamment, d'éviter aux enfants de devoir parcourir quotidiennement le trajet jusqu'au Sépey.

En accordant cette dérogation à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la cheffe du DFJC a été sensible à la situation particulière de cette région, tout en saluant le dynamisme exprimé par les communes pour que les prochaines générations puissent grandir aux Ormonts-Leysin.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2013

DFJC, Alain Bouquet, directeur général de l'enseignement obligatoire 021 316 32 01 DFJC,
Pierre Jaccard, directeur général adjoint, Direction générale de l'enseignement obligatoire, 021
316 32 26